

Sommaire

Page 1 :

- Le mot de la Présidente

Page 2 :

- Les fonctionnalités de la haie
- L'étude de localisation des haies

Pages 3

- La haie brise crue
- Le coin du naturaliste : le Robinier

Page 4 :

- La haie contre les coulées de boue

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Le sujet des inondations a occupé l'actualité nationale en 2010, avec les catastrophes en Vendée et dans le Var qui nous rappellent à la modestie face à la puissance des éléments. L'année 2011 commence également avec une crue sur le bassin de l'Oise qui nous montre en écho qu'il est possible de réduire les dégâts des inondations avec des aménagements adaptés.

Dans la lutte contre les phénomènes de ruissellements, les haies ont depuis longtemps prouvé leur efficacité. En diffusant le courant, ralentissant l'eau et facilitant son infiltration dans le sol, elles participent au ralentissement dynamique des crues, réduisent les inondations et les coulées de boues. En abritant le gibier, en structurant le paysage, elles constituent un élément essentiel de notre cadre de vie rural.

Malgré cela, nous avons vu de nombreuses haies disparaître. Ce constat, partagé par de nombreux élus et habitants de la vallée, nous avons voulu le quantifier afin d'objectiver les débats et de prendre la mesure du phénomène. Il apparaît qu'en 30 ans, 300 km de haies ont disparu en vallée de la Lèze. Il est temps de replanter mais surtout d'arrêter l'arrachage et de laisser les haies repousser en nous remémorant le proverbe «la ronce est le berceau du chêne».

Pour sa part, le SMIVAL a commencé à planter des haies brise crue en fond de vallée de la Lèze dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Lèze. Sur les coteaux, le réseau de haies est également utile et nous préparons des plantations pour l'hiver prochain avec les agriculteurs et propriétaires concernés pour favoriser le ralentissement dynamique des crues à la parcelle sur l'ensemble des 350 km² du bassin versant de la Lèze, au bénéfice de tous les usagers.

Élus, agriculteurs, propriétaires, services de l'État et des collectivités, associations, nous devons tous jouer notre rôle et favoriser un aménagement du territoire plus responsable en 2011.

La Présidente du SMIVAL

Coline Seranne



Madame La Présidente, les élus et l'équipe technique du SMIVAL vous adressent leurs meilleurs voeux pour l'année 2011



LES FONCTIONNALITÉS DE LA HAIE

Une protection du sol contre les ruissellements et les érosions :

- limiter les ruissellements
- faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol
- retenir les particules fines du sol
- maintenir les berges des ruisseaux et des rivières

Une amélioration du sol :

- produire de l'humus
- fissurer et ameublir le sol
- favoriser les micro-organismes qui aèrent le sol et l'enrichissent en matière organique

Une source de matières premières :

- produire du bois de chauffage
- fournir du bois d'oeuvre
- produire des fruits

Une protection des cours d'eau :

- jouer le rôle de filtre végétal : la haie absorbe les excès d'engrais et évite ainsi l'eutrophisation qui asphyxie les cours d'eau



Des effets positifs sur l'agriculture :

- créer un réservoir pour les insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures
- protéger les cultures et les élevages des rigueurs du climat
- augmenter le rendement moyen des cultures

Un habitat privilégié pour la faune :

- offrir nourriture et abris pour de nombreux mammifères, oiseaux, reptiles...
- faciliter le déplacement des animaux entre les bois et les autres haies (corridor)

Une structuration du paysage :

- délimiter des espaces qui permettent de rythmer le paysage
- souligner les particularités historiques, culturelles ou topographiques du territoire

Un piège à carbone :

- capter et stocker le carbone contenu dans l'air

L'ÉTUDE DE LOCALISATION DES HAIES

L'objectif de l'étude est de dresser un état des lieux et de qualifier l'évolution du territoire en terme de linéaire de haies, de boisements et de zones potentiellement humides, sur les versants et en zones inondables. Elle a été réalisée sur la base de photographies aériennes de 1980 et 2008 : les surfaces de boisements et les linéaires de haies ont été recensés, mis en regard des ruissellements et comparés.

Un constat sans appel

Près de 300 kilomètres de haies ont disparu en moins de 30 ans sur l'ensemble du bassin de la Lèze, diminuant leur densité de 34 mètres linéaires par hectare à 26 mètres linéaires par hectare. La situation est encore pire sur les versants où les haies efficaces, qui font obstacle aux ruissellements, ont diminué de plus de 82% : cela représente 10 km de haies arrachées par an. En zone inondable, 30% des haies brise crue ont disparu, avec comme conséquences attendues des crues qui se propagent plus vite et d'intensité plus forte.

Les résultats de cette étude rappellent la nécessité de restaurer et de préserver ces structures, utiles au ralentissement dynamique.



Sur la photo aérienne ci-dessus (2006-2008), on identifie clairement les haies (en vert) qui interceptent les ruissellements (en bleu)

LA HAIE BRISE CRUE

Objectif : ralentir les crues

Quand la Lèze est en crue, elle déborde dans la zone inondable, créant un courant dans le lit majeur.

En faisant partiellement obstacle aux écoulements, les haies brise crue ralentissent et diffusent le courant, contribuant ainsi à réduire les inondations en aval. C'est un effet cumulatif, qui se mesure à l'échelle de l'ensemble de la vallée, avec un retard du pic de la crue significatif si les linéaires sont suffisants.



Les plantations "brise crue" du PAPI Lèze

- une démarche volontaire des exploitants agricoles et des propriétaires
- une plantation d'environ cinq mètres de large, pour ralentir l'eau efficacement
- si besoin, un accès maintenu, qui pourra servir pour un entretien chargé de contenir la largeur de la haie
- un paillis de copeaux de bois, naturel et biodégradable, pour protéger les jeunes plants les premières années de la sécheresse et des plantes concurrentes, et enrichir le sol en se décomposant
- une haie en strates, avec des arbres, des arbustes et des arbrisseaux, dont les racines vont s'enchevêtrer pour offrir une meilleure résistance au courant

- des essences locales, adaptées au sol et au climat, nécessitant peu d'entretien et garantant d'une bonne intégration écologique et paysagère
- des arbres plantés très jeunes (1 an), qui vont développer rapidement un système racinaire puissant

Un protocole équilibré au choix des propriétaires et exploitants

Afin de planter les haies brise crue, le SMIVAL et les Chambres d'agriculture se sont accordés sur un protocole de maîtrise foncière qui prévoit quatre options au choix des propriétaires et exploitants : plantation simple avec convention, servitude, location ou acquisition.

LE COIN DU NATURALISTE : LE ROBINIER FAUX ACACIA

L'arbre venu du Nouveau Monde

Le robinier a été rapporté d'Amérique du Nord. Il doit son nom à Jean Robin, jardinier du Roi Henri IV, qui planta cet arbre à Paris pour la première fois en 1601. Il est pourtant communément appelé acacia en raison de ses branches épineuses, ressemblant aux vrais acacia qu'on trouve en Afrique et que mangent les girafes !

Le robinier est facile à reconnaître en toutes saisons : au printemps, ses grappes de fleurs blanches parfumées sont très recherchées des abeilles et des gourmands de beignets, en été sa feuille composée est caractéristique avec 10 à 20 folioles ovales, en automne, il nous montre ses gousses qui restent sur l'arbre pendant presque tout l'hiver.

Inadapté en bord de rivière

Bien qu'il présente de nombreux atouts comme des fleurs mellifères ou un bois très dur et imputrescible, le robinier pose aussi des problèmes, en particulier en bord de rivière où il est qualifié d'espèce invasive. Capable de coloniser n'importe quel sol, il va prendre le long des cours d'eau, à l'occasion de coupes trop sévères, la place des saules, aulnes et frênes et se multiplier rapidement.



Rameau de robinier



Fiche d'identité :

Nom latin : *Robinia pseudoacacia*
Nom d'usage : Acacia, Robinier
Famille des Fabacées
Taille : 10-25 mètres
Longévité : 100-300 ans
Répartition : Amérique du Nord, introduit partout en Europe

Pourtant, son système racinaire n'est pas très résistant et ses branches deviennent cassantes avec les années : il ne retient pas les berges et sa faible résistance au courant favorise même leur érosion. Avec le peuplier, le robinier est la principale espèce que le SMIVAL retire chaque année de la Lèze lors des travaux d'entretien. Mieux vaut donc éviter de le planter en bord de rivière.

Les concertations communales contre les coulées de boues

Les élus du SMIVAL ont exprimé le souhait dès novembre 2009 de travailler à la réduction des coulées de boue en vallée de la Lèze. En ce sens une démarche de concertations communales pour lutter contre l'érosion des sols a donc été engagée en 2010.



Cette démarche de concertations a pour objectifs :

- d'établir un diagnostic de l'érosion des sols sur le bassin versant de la Lèze en identifiant les secteurs sensibles aux coulées de boue,
- de déterminer les moyens à mettre en place (aménagements et pratiques culturales), en collaboration avec les agriculteurs.

À ce jour, des informations sur les coulées de boue ont été récoltées pour 20 communes de la vallée. Des projets sont en cours d'élaboration pour trois d'entre elles (Castagnac, Massabrac et Saint Ybars).

À Saint Sulpice, la démarche de concertations a abouti à l'implantation de haies et de bandes enherbées en décembre 2010, qui sera complétée l'hiver prochain.

Une journée de plantation de haies à Saint Sulpice

Face aux coulées de boue récurrentes qui appauvrissent les sols et causent des dégâts sur les parcelles, les voiries, les habitations et les ruisseaux, les agriculteurs de Saint Sulpice sur Lèze ont décidé d'agir. Ainsi, près de 2 km de haie ont été plantés le 11 décembre 2010 sur le secteur du Barrigue. Cette opération s'inscrit dans le programme de plantation du Conseil Général de Haute Garonne qui fournit les plants, le paillage et assure le conseil et suivi du chantier.

« Ces plantations, associées à des bandes enherbées et de bonnes pratiques, vont retenir les talus et limiter l'érosion des sols » affirme Franck ZADRO, agriculteur et élu à Saint Sulpice.

À l'initiative du SMIVAL et de la municipalité, une vingtaine de volontaires des associations locales (sinistrés de la Lèze, associations locales de pêche et de chasse) sont venus prêter main forte, rappelant ainsi l'intérêt collectif de ces plantations qui retiennent les ruissellements, épurent les eaux et abritent le gibier.



Plantation d'une haie double le long de la petite route de Lézat

« C'est grâce à la collaboration et la responsabilité de tous que cette plantation a pu se concrétiser et je souhaite que ces haies soient les premières d'une longue série » concluait Colette SUZANNE, Présidente du SMIVAL et Maire de Saint Sulpice, à l'issue de cette journée.



Repas convivial avec l'ensemble des planteurs

Pour plus d'informations sur le programme de plantation du Conseil Général de Haute Garonne s'adresser à :

Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement
Conseil Général de la Haute-Garonne
1 Boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 46 16 ou 05 34 33 48 59
Courriel technique : developpement.rural@cg31.fr